



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt trois, le douze décembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 21
Pouvoirs : 7
Absent : 1

Date de la convocation : 6 décembre
2023

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, BEUGIN Valérie, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, DUFFAULT Laurent, GAUTHIER Guillaume, GABIGNON Christophe, BARREAULT Mireille, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, PIAULET Christine, SULLI Bruno, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
LARDON Jean-Yves représenté par D CHALLOT
VERDUZIER Kevin représenté par Y MUSCAT
GOHIER Monique représentée par L BARBOTTIN
MASSONNEAU Bruno représenté par C PIAULET
ROBIN Nadia représentée par B SULLI
DEBIAIS Viviane représentée par F ROYER

ABSENT : VERDUZIER Jean-Bernard

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°163

RAPPORTEUR : Lydie BARBOTTIN

OBJET : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MULTI ACCUEIL – MODIFICATION DES PROTOCOLES

Il est rappelé que par délibération du 9 mai 2023, le conseil municipal a approuvé le règlement intérieur du multi accueil ainsi que l'ensemble des protocoles joints en annexe.

Les membres du conseil municipal sont informés qu'à son arrivée, la nouvelle infirmière du multi accueil a revu l'ensemble des protocoles et a apporté des modifications sur les protocoles suivants :

- procédure en cas d'accident
- procédure à suivre en cas d'intoxication médicamenteuse
- procédure à suivre en cas de crise convulsive
- procédure à suivre en cas de fièvre
- l'éviction
- les médicaments
- procédure à suivre en cas de chute
- procédure à suivre en cas de plaie
- procédure en cas de gastro-entérite
- procédure en cas de réaction allergique/urticaire
- procédure en cas d'arrêt cardio respiratoire

Il est donc proposé d'approuver les protocoles modifiés tels que joints à la présente.

VU la délibération du 28 juin 2000 approuvant le règlement intérieur du multi-accueil,
VU les délibérations du 18 février 2016, 7 décembre 2017, 17 mai 2018, 19 septembre 2019, 16 janvier 2020, 11 mars 2020, 4 mai 2021 et du 29 mars, 20 septembre 2022 et 9 mai 2023 apportant des modifications au dit règlement,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve** les protocoles modifiés tels que joints à la présente ;
- charge** M. le Maire de son application.

VOTE
UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le 18 DEC. 2023
